

DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURE ET DE FRANÇAIS



Plan de cours

COURS : **RENFORCEMENT EN FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME : Tous les programmes



DISCIPLINE : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : | Théorie : 2 | Pratique : 2 | Étude personnelle : 2

PROFESSEUR DU COURS-GROUPE BUREAU  POSTE  COURRIEL
JEAN-YVES LAPORTE C-187 jean-yves.laporte@cegepmontpetit.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS *À remplir par les étudiants*

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					

COORDINATION DÉPARTEMENTALE BUREAU  POSTE  COURRIEL
France Mongeau C-185 2633 dep.litterature@cegepmontpetit.ca

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Objectif de la discipline

Portrait du diplômé en littérature

Au terme de leurs quatre cours de « Français, langue d'enseignement et littérature », nos étudiantes et nos étudiants auront fait, par la pratique de la lecture, de l'écriture et de la parole, une double expérience de la littérature.

D'une part, ils auront appris à développer, avec les œuvres littéraires, une relation esthétique. Ils auront, dans cette perspective, acquis les habiletés qui en auront fait de bons lecteurs d'œuvres littéraires et ils auront appris à construire le sens d'une œuvre. Pour ce faire, ils auront appris à étudier le traitement des thèmes abordés dans une œuvre, à en comprendre le propos, à observer les procédés d'écriture auxquels l'auteur a eu recours et à en saisir les effets. Ils seront ainsi devenus des lecteurs sensibles non seulement à la matière, au propos d'un texte, mais aussi à la manière dont il est écrit. Ils auront, dans cette optique, appris à définir certains courants littéraires, à situer les œuvres à l'étude dans leur contexte sociohistorique et acquis, de ce fait, une bonne connaissance de l'histoire de la littérature. Bref, ils seront devenus des lecteurs capables d'analyser, d'expliquer, d'apprécier des textes littéraires, tout en trouvant dans ces activités sens et plaisir.

D'autre part, ils auront appris à développer, avec les œuvres littéraires, une relation qui leur aura permis de se construire et de se transformer comme sujets lecteurs et comme êtres humains. Ils auront, dans cette perspective, enrichi leur imaginaire des images, des personnages et des récits inventés par les écrivains qu'ils auront rencontrés. Ils auront nourri leur sensibilité des sensations, des émotions, des sentiments et des états d'âme exprimés dans les œuvres qu'ils auront lues. Confrontés aux idées et aux représentations du monde proposées dans ces œuvres, ils auront affiné leur compréhension de la condition humaine et du monde. Ils auront, en outre, par la discussion des valeurs et des dilemmes exposés dans ces œuvres, raffiné leur jugement sur les plans esthétique, éthique et politique. Enfin, ils auront enrichi leur connaissance de la langue par la fréquentation d'écrivains qui en font un usage inusité et original. Bref, ils seront devenus des sujets lecteurs et des êtres humains plus imaginatifs, plus sensibles, plus intelligents, plus critiques et plus soucieux du soin de la langue.

Au terme de leur parcours, nos étudiantes et nos étudiants auront lu un minimum de 15 œuvres littéraires complètes appartenant à trois corpus, soit au moins six œuvres de la littérature québécoise, cinq de la littérature d'expression française (autre que québécoise) et quatre de la littérature mondiale. Ils auront abordé les quatre grands genres littéraires, notamment lors de l'étude d'œuvres de la littérature québécoise et d'expression française. De plus, la réalisation de travaux sous les formes prescrites par les devis ministériels et sous d'autres formes en aura fait des personnes aptes à bien s'exprimer oralement et par écrit, non seulement à propos de littérature, mais en toutes circonstances. Ce parcours leur aura également permis de fréquenter et d'apprécier la littérature québécoise contemporaine, tout en les invitant à poursuivre cette exploration des œuvres de leur univers culturel.

Nous croyons fermement que l'expérience de la littérature, telle que nous la concevons et que nous proposons à nos étudiantes et à nos étudiants de la faire dans les quatre cours de la formation générale, leur permettra de développer avec la langue et avec la littérature une relation riche et féconde, qui ne pourra qu'accroître la qualité de leur présence au monde, à leur société et à leur culture.

Pour les étudiants inscrits par le Cégep dans ce cours, celui-ci est un préalable absolu au cours **Écriture et littérature**, 601-101-MQ.

OBJECTIFS MINISTÉRIELS

Énoncé de la compétence

Répondre aux exigences d'entrée en lecture et en écriture au collégial.

Objectifs

1. Appliquer les règles de structuration de la phrase.
2. Appliquer le code orthographique.
3. Appliquer les règles de structuration du texte.
4. Dégager le sens de textes courants et littéraires.
5. Rédiger un texte lié à la compréhension d'une œuvre littéraire.
6. Réviser et corriger le texte.

Directives départementales pour la rédaction :

Rédaction d'un texte cohérent et pertinent de 500 mots, en classe. Tous les textes sont évalués selon la pondération suivante : 30 % pour le contenu (cohérence et pertinence), 70 % pour la langue (seuil de réussite d'une faute aux 18 mots).

ŒUVRES À L'ÉTUDE

- *Atavismes*, Raymond Bock, Montréal, Le Quartanier, chez Boréal Compact, 2013, 227 p.
- *La classe de neige*, Emmanuel Carrère, Paris, Gallimard, coll. Folio, 1995, 147 p.

MÉDIAGRAPHIE

- Bescherelle, *L'art de conjuguer 12 000 verbes*, Ville LaSalle, Hurtubise-HMH, 1980.
- Grévisse, Maurice, *Précis de grammaire française*, Paris, Duculot, 1969.
- Rey-Debove, Josette et REY, Alain, *Le nouveau Petit Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1993.

Site de valorisation et d'amélioration de la langue *Le français s'affiche !*

<http://www.cegepmontpetit.ca/cegep/centres-de-references/le-francais-s-affiche>

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Ce cours est construit de façon à vérifier, sur une base régulière, les progrès de l'étudiant, et à le soutenir dans sa démarche d'apprentissage. Après une révision d'ensemble des éléments de la langue,

les étudiants seront appelés à rendre compte de leurs apprentissages à travers une série de rédactions. Celles-ci seront brèves (environ 300 mots) et serviront d'abord à travailler et à approfondir les principes de l'autocorrection de façon à préparer à l'examen final, un compte rendu de 500 mots. Chaque rédaction aura lieu en classe; sa version corrigée par le professeur devra être recorrectée par l'étudiant pour que soit validée la note obtenue. Cette correction sera sanctionnée à hauteur de trois pour cent (3%). Quelques exercices ciblés viendront compléter le travail de rédaction et serviront d'assises permettant d'explorer certaines notions de grammaire et de syntaxe. La pondération (2-2-2) indique que les quatre heures de classe par semaine sont réparties de manière égale entre les exposés magistraux et les travaux pratiques, tandis que deux heures de travail à la maison seront nécessaires pour lire les œuvres au programme, renforcer certaines notions à l'aide d'exercices et réviser les notions vues en classe.

Directive relative à l'usage des technologies de l'information et des communications en classe

La Direction des études du Cégep valorise l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins d'apprentissage, et ce, dans un climat propice à la concentration.

Ainsi, à moins d'une entente spéciale avec l'enseignant, en classe, sont interdits :

- *L'usage des cellulaires, des cellulaires intelligents et des lecteurs de musique;*
- *L'enregistrement audio et vidéo, ainsi que la prise de photos;*
- *L'utilisation des ordinateurs portables et des tablettes à des fins autres que celles prescrites dans le contexte d'enseignement.*

En cas de non-respect de ces consignes, le professeur pourrait exiger que l'appareil soit rangé et, s'il y a récidence après un avertissement formel, exclure l'étudiant concerné de la classe.

Politique particulière relative aux appareils électroniques

Est considéré comme absent un étudiant qui est présent de corps mais absent d'esprit. Pour éviter ce genre d'écartèlement contraire aux Conventions de Genève, le professeur se réserve le droit d'interdire l'usage en classe de tout instrument pouvant nuire gravement à l'esprit critique, à la santé mentale, à la concentration et à la réussite. Sont donc formellement prohibés, sauf lors d'entente préalable avec le professeur, tous les bidules électroniques susceptibles de faire vrouuu ou diguedougediguedou. Un étudiant surpris en classe manipulant un cellulaire, un téléphone insignifiant ou quelque autre doudou électronique sera exclu sur-le-champ de la classe et n'y sera réadmis qu'après rédaction manuscrite d'un essai de deux pages à simple interligne sur le sujet suivant : Des difficultés du sevrage électronique en relation avec l'allaitement maternel.

PLANIFICATION DU COURS

Semaine	Contenu	Activités d'étude personnelle
1	A- Présentation brève du cours B- Brève histoire de la langue française	
2	A- Nature et fonction des mots; dictée 1 de 2% B- Exercices en classe : 2%	
3	A- Fonctions syntaxes : construction des phrases; dictée 2 de 2% B- Exercices en classe : 2%	
4	A- Le verbe et ses accords; dictée 3 de 2% B- Exercices en classe : 2%	
5	A- Syntaxe, temps verbaux et autres plaisirs; dictée 4 de 2%	Lecture d'une nouvelle d' <i>Atavismes</i>

	B- Exercices en classe : 2%	
6	A- Le compte rendu de lecture : le plan; dictée 5 de 2% B- Rédaction 1 de 10%	
7	A- Syntaxe : la phrase complexe; dictée 6 de 2% B- Retour sur la rédaction 1 et auto-correction	
	Relâche	Lecture d'une nouvelle d' <i>Atavismes</i>
8	A- Analyse et plan de la rédaction 2; dictée 7 de 2% B- Rédaction 2 de 10%	
9	A- Syntaxe : coordonner, juxtaposer et bricoler; dictée 8 de 2% B- Retour sur la rédaction 2 et auto-correction	Lecture d'une nouvelle d' <i>Atavismes</i>
10	A- Analyse et plan de la rédaction 3; dictée 9 de 2% B- Rédaction 3 de 10%	
11	A- Syntaxe : concordance des temps verbaux; dictée 10 de 2% B- Retour sur la rédaction 3 et auto-correction	Lecture d'une nouvelle d' <i>Atavismes</i>
12	A- Rédaction 4 de 10% B- Rédaction 4 de 10% (suite)	Lecture de <i>La classe de neige</i>
13	A- Révision des notions syntaxiques B- Retour sur la rédaction 4 et auto-correction	Lecture de <i>La classe de neige</i>
14	A- Analyse thématique de <i>Réparer les vivants</i> B- Plan et analyse individuelle de <i>Réparer les vivants</i>	Lecture de <i>La classe de neige</i>
15	Rédaction finale de 30% (500 mots) sur <i>La classe neige</i>	

MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Activité d'évaluation	Contexte de réalisation	Échéance	Pondération
Quatre exercices d'analyse grammaticale	En classe	Voir calendrier	4 X 2% = 8%
Dix dictées brèves	En classe	Voir calendrier	10 X 2% = 20%
Trois compte rendus de 300 mots*	En classe	À chaque deux semaines	3 X 10% = 20%*
Un compte rendu de 500 mots	En classe	Semaine 12	1 X 10% = 10%
Un compte rendu final de 500 mots	En classe	Semaine 15	1 X 30% = 30%
Cumulatif des corrections assistées	En classe	A chaque deux semaines	4 x 3% = 12%
			Total : 100%

* Des trois compte rendus, seules les trois meilleures notes seront comptabilisées.

TOTAL : 100

* Tout cours comporte au moins une activité d'évaluation terminale au terme de l'ensemble des périodes d'apprentissage prévues pour le cours. Cette ou ces activités d'évaluation terminale mesurent l'intégration des apprentissages principaux du cours et doivent ainsi attester de l'atteinte du ou des objectifs terminaux selon les standards visés, et ce, pour chacun des étudiants. La pondération de cette ou ces activités est d'au moins 30 % de la note du cours (article 5.2.4 PIEA).

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION et LIEN AVEC LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

ACTIVITÉS et OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Rédaction d'un compte rendu sur un texte analysé en classe avec l'objectif de maîtriser les éléments du français écrit et du développement d'un propos, soit appliquer les règles de structuration de la phrase (objectif 1), appliquer le code orthographique (objectif 2), appliquer les règles de structuration du texte (objectif 3), dégager le sens de textes courants et littéraires (objectif 4) et rédiger un texte lié à la compréhension d'une œuvre littéraire (objectif 5).	Cumul des fautes avec tolérance d'une faute aux 18 mots et respect de la structure d'un paragraphe logique et de la cohérence d'un texte discursif.
Correction des rédactions avec l'objectif de développer des automatismes d'auto-correction pour apprendre à réviser et corriger le texte (objectif 6)	Examen par le professeur des rectifications grammaticales, orthographiques syntaxiques et thématiques apportées au texte.

** Les critères d'évaluation seront présentés par écrit aux étudiants au moins une semaine avant l'activité d'évaluation sommative (article 5.1j PIEA).

CONDITIONS DE RÉUSSITE

(1) NOTE DE PASSAGE

La note de passage du cours est de 60 % (PIEA, article 5.1m).

(2) PRÉSENCE AUX COURS

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire (PIEA 5.2.5.1).

Politique départementale de présence en classe

- 1] Un étudiant qui aura été absent à plus de 10% de la période totale prévue pour un cours sera invité à rencontrer son professeur qui l'aviserà des conséquences possibles de sa (ses) prochaine(s) absence(s).
- 2] Est susceptible de ne plus être admis en classe tout étudiant qui, malgré cette invitation et cet avis, se sera absenté à plus de 20% de la période totale prévue pour un cours.
- 3] En ce cas, la note portée au bulletin est la note totale obtenue au moment de l'exclusion.

(3) REMISE DES TRAVAUX

Les travaux exigés par un professeur doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés. Les **pénalités** entraînées par les retards sont établies **selon les règles départementales** (PIEA, article 5.2.5.2).

En cas de retard, la pénalité est la suivante :

Le professeur peut refuser tout travail en retard à moins qu'il y ait eu entente préalable entre lui et l'étudiant. Dans le cas où un travail en retard est accepté, le professeur peut appliquer au travail une pénalité allant jusqu'à 10 % par jour de retard.

(4) PLAGIAT

Le plagiat et les autres manquements à l'honnêteté intellectuelle sont passibles de sanctions au cégep Édouard-Montpetit. Pour tous les détails, consulter l'**article 5.6.1 à la page 15** de la **Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages** adoptée par la direction des études :

http://www.cegepmontpetit.ca/static/uploaded/Files/Cegep/A%20propos/Reglements%20et%20politiques/Etude%20et%20etudiants/politiques/PIEA_2015-09-21.pdf.

(5) PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX

L'étudiant doit respecter les « *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* » adoptées par le Cégep. Ces normes sont disponibles **sous la rubrique « Méthodologie »** des centres de documentation du Cégep. Voici l'adresse :

CRD du campus de Longueuil ou CRD de l'ÉNA (même lien pour les deux campus) : www.cegepmontpetit.ca/normes.

La **pénalité départementale** concernant le non-respect des normes de présentation matérielle des travaux (PIEA, article 5.3.2) est la suivante :

Le professeur peut enlever jusqu'à 10 % de la note pour la présentation matérielle.

(6) QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'évaluation de la qualité de la langue (PIEA, article 5.3.1) doit respecter les valeurs et les critères établis par le département.

Politique départementale concernant l'évaluation du français écrit

- **La maîtrise du français et la réussite des études collégiales**

Il est important de posséder une bonne compréhension et une bonne maîtrise de la langue pour réussir ses quatre cours obligatoires de français et pour obtenir son diplôme d'études collégiales;

Pour obtenir ce diplôme, l'étudiant doit réussir ses quatre cours de français ainsi que l'épreuve uniforme de français administrée par le Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (une dissertation de 900 mots); pour réussir cette épreuve, il faut, entre autres choses, faire moins d'une faute aux trente mots (donc, pas plus de 30 fautes sur 900 mots).

Selon la politique du Cégep, la qualité de la langue doit être prise en compte dans tous les cours, quelle que soit la matière: la maîtrise du français est donc un facteur de réussite dans tous les cours.

- **Les cours de français au cégep: des cours de littérature**

Les cours de français dispensés au Cégep (mis à part certains cours spécifiques, celui de mise à niveau par exemple) sont essentiellement des cours de littérature, qui présupposent une bonne compréhension et une maîtrise assurée de la langue parlée et, surtout, écrite. Ces cours, et notamment les trois cours de la formation générale commune, sont entièrement consacrés à l'acquisition de compétences littéraires: connaissances stylistiques et historiques; habiletés à lire, à analyser, à rédiger des analyses littéraires, des dissertations explicatives et critiques.

À toutes fins pratiques, il n'y a pas de place dans ces cours pour une étude en profondeur ou une révision systématique des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques, lexicales et typographiques.

- **La maîtrise de la langue: la responsabilité de l'étudiant**

Au Cégep, l'étudiant est le premier responsable de la qualité de son français: chaque étudiant doit veiller à se donner, s'il ne les possède pas déjà, les connaissances nécessaires à une juste compréhension de la langue et à une présentation correcte de ses travaux, qu'ils soient oraux ou écrits.

Chaque étudiant n'est pas pour autant laissé à lui-même: pour l'aider à assumer sa responsabilité à l'égard de la qualité de sa langue, l'étudiant peut compter sur plusieurs ressources:

a) ses professeurs, que l'étudiant peut rencontrer sur une base individuelle, selon leur horaire de disponibilité ;

b) le *Centre d'étude en français (CÉF)*, où l'étudiant trouve des fascicules de théorie sur les différentes règles de grammaire, des exercices avec corrigé, des ordinateurs et des adresses électroniques de sites pour la correction de la langue, des ouvrages de référence tels le *Multidictionnaire*.

Les formules proposées par le *Centre d'étude en français* sont :

- le tutorat : l'étudiant qui requiert un encadrement plus soutenu reçoit l'aide d'un autre étudiant pour résoudre ses principales difficultés (inscription recommandée dès le début de la session; attestation en fin de session);

- l'autoapprentissage : l'étudiant travaille ses points faibles et peut bénéficier en tout temps de l'aide des professeurs responsables.

Quelle que soit la formule choisie, l'étudiant développera son aptitude à relire ses textes, à voir ses erreurs et à les corriger.

La **procédure départementale** d'évaluation de la qualité du français est la suivante :

Modalités d'évaluation du français écrit

Dans les travaux où le professeur juge qu'il y a matière à évaluation du français écrit, la pondération accordée au français écrit est de 30% dans les cours de la formation générale ; le professeur établit la note selon la fréquence des fautes, en fonction du tableau suivant:

Cours	Nombre de mots d'une rédaction	Ratio faute/mots pour obtenir la note de passage pour le code (60%)
601-013	500	1 faute / 18 mots
601-101	700	1 faute / 44 mots
601-102	800	1 faute / 50 mots
601-103	900	1 faute / 56 mots
601-104	900	1 faute / 56 mots

Chaque étudiant devrait posséder un dictionnaire et une grammaire.

Le département ne permet pas la récupération des points perdus pour la correction des fautes.

Le Département a adopté la Grille de correction du code, produite par le CÉF, pour qu'elle serve de balise à la définition des fautes pénalisées. Cette grille est annexée aux plans de cours.

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), la *Politique institutionnelle de la langue française* (PILF), la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* (PPMÉTEHV), les *Conditions d'admission et cheminement scolaire*, la *Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : www.cegepmontpetit.ca/reglements-et-politiques. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

GRILLE DE CORRECTION DU CODE

O ORTHOGRAPHE

G GRAMMAIRE

- G1** Accord dans le groupe nominal
- G2** Accord dans le groupe verbal
- G3** Accord du participe passé
- G4** Formes verbales
- G5** Homophones grammaticaux

S SYNTAXE

- S1** Structure
- S2** Concordance verbale
- S3** Marqueurs de relation
- S4** Pronoms et déterminants
- S5** Ponctuation

V VOCABULAIRE (impropriétés, anglicismes, niveau de langue)

T TYPOGRAPHIE

- T1** Emploi des majuscules
- T2** Règles typographiques